

## ***Introduction au DICRiM***

Notre belle commune n'est pas à l'abri des caprices de la nature, ni des accidents dus à l'homme ou à ses activités. Ces caprices et accidents sont appelés « aléas » ; le fait que des populations et des biens soient susceptibles d'être touchés par ce phénomène est nommé l'« enjeu ». C'est la confrontation d'un aléa et des enjeux (que des personnes et des biens soient situés à l'endroit même de la catastrophe) qui constitue la notion de « **risque majeur** ».

Qu'ils soient naturels ou technologiques, malgré la surveillance, les normes et autres travaux, nous ne pouvons pas écarter la possibilité d'une catastrophe touchant les personnes et les biens. La réaction de chacun face à la crise participera à la sécurité de tous.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde qui cadre l'action des élus et des personnels municipaux en cas de crise due à un risque avéré, le DICRiM vous apporte (en tant que concitoyen) les informations essentielles sur les risques ainsi que les réflexes à adopter.

Le but n'est pas de nourrir les inquiétudes mais d'informer.

Si un jour une alerte est déclenchée, chacun doit savoir quoi faire. Ce DICRiM est fait pour cela.

**Prenez connaissance de ce document, parlez-en à vos proches, conservez-le précieusement, ceci afin d'améliorer la sécurité de tous.**

**Il doit rester chez vous, accessible à toute personne qui pourrait en avoir besoin (y compris le prochain propriétaire de votre habitation).**

# SOMMAIRE

Introduction au DICRiM.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Les risques majeurs à BRIGNAC :.....	3
Schéma d’alerte et de mise en place des membres du PCC (Poste de Commandement Communal) :.....	4
Risque inondation :.....	5
Consignes en cas d’inondation : .....	7
Risque feu de forêt :.....	9
Consignes de sécurité en cas de feu :.....	11
Risque mouvement de terrain :.....	12
Consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain :.....	13
Risque Sismique : .....	14
Consignes de sécurité en cas de séisme :.....	16
Risque Tempête : .....	17
Consignes de sécurité pour le risque tempête :.....	18
Risque de rupture de barrage :.....	19
Consignes de sécurité en cas de rupture de barrage :.....	21
Risque Transport de Marchandises Dangereuses: .....	22
Consignes de sécurité pour le Risque Transport de Marchandises Dangereuses :.....	23
Risque SEVESO sb (Seuil bas) : .....	25
Risque de pénurie alimentaire :.....	28

## **Les risques majeurs à BRIGNAC :**

Voici une liste des risques recensés par région Languedoc-Roussillon sur le territoire de la commune dans le **DDRM** (**D**ossier **D**épartemental des **R**isques **M**ajeurs - Approuvé par arrêté du 5 juillet 2012)

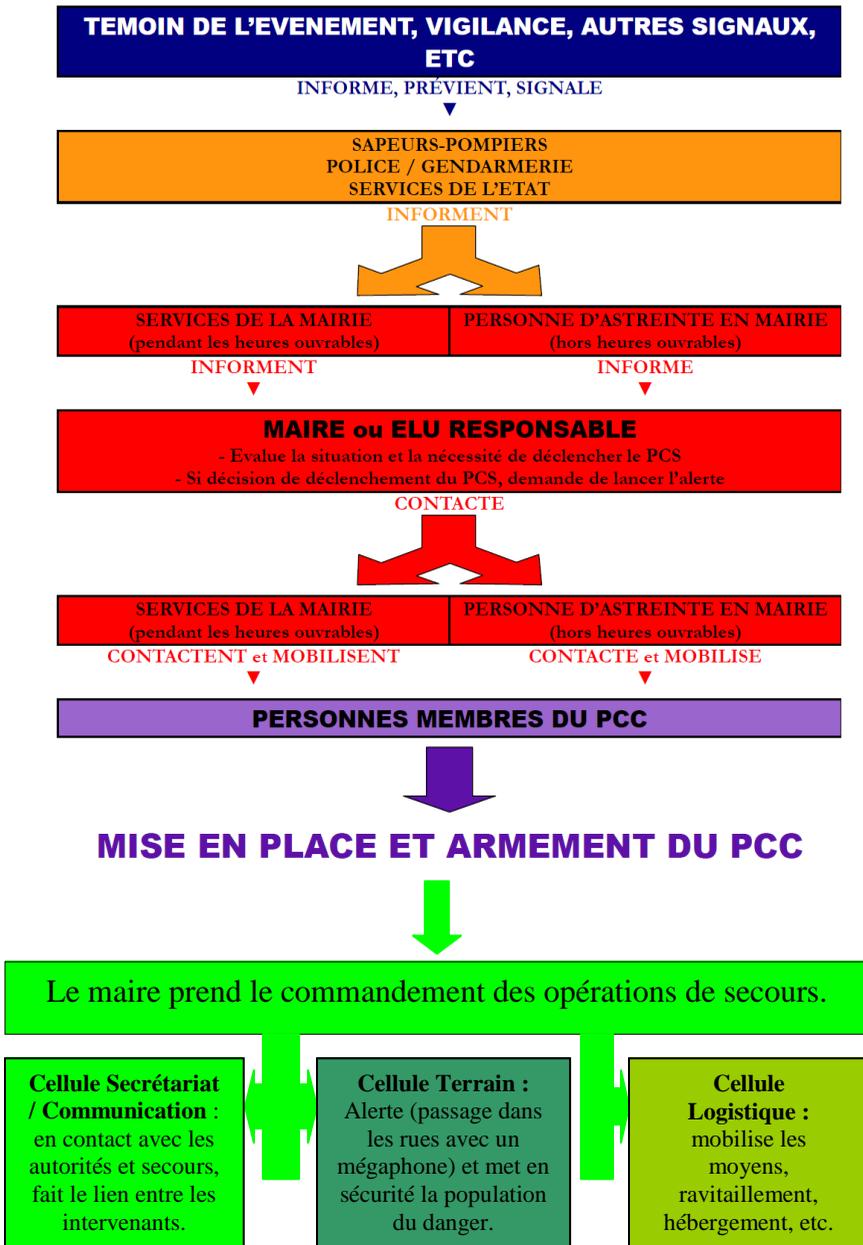
HUIT risques recensés mais à l'intensité réduite :

<b>Nature :</b>	<b>Intensité :</b>
Inondation	Moyen à faible
Feu de forêt	Faible à nul
Mouvement de terrain - par gonflement des argiles - par glissement - par mouvement de terrain	Moyen Faible Faible
Sismique	Faible
Tempête	Sans niveau particulier
Rupture de barrage Salagou	Proximité Immédiate, pas inondé à la rupture
Transport par route de matières dangereuses	Sans niveau particulier
Transport matières dangereuses, gazoduc	Sans niveau particulier

**Il est à noter que le DDRM 2012 en question ne prend pas en compte le risque Industriel dû à l'entrepôt Système U de la ZAC de la Salamane classée en SEVESO sb (seuil bas) en raison de risques d'incendies de cellules contenant des produits combustibles, des gaz et des solides inflammables ; mais aussi des risques de pollution par épandage de produits liquides pouvant entraîner la pollution des sols ou des eaux.**

**Face à ces risques la commune de BRIGNAC, quoiqu'assez protégée par rapport à d'autres, a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui prévoit l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.** Ce PCS vient en complément du plan ORSEC (déclenché par le Préfet).

# Schéma d'alerte et de mise en place des membres du PCC (Poste de Commandement Communal) :



## ***Risque inondation :***



**Sur la commune de BRIGNAC, ce risque a donné lieu à cinq arrêtés de catastrophe naturelle en 1994, 1996, 1998, 2003 et 2007.**

### **Qu'est ce que c'est ?**

**L'inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

**Le risque d'inondation** est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. On distingue trois types d'inondation.

#### **La montée lente des eaux en région de plaine**

**Les inondations de plaine** se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe son lit moyen et éventuellement son lit majeur. Après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : on parle d'**inondation par remontée de nappe phréatique**. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Sa dynamique lente perdure plusieurs semaines.

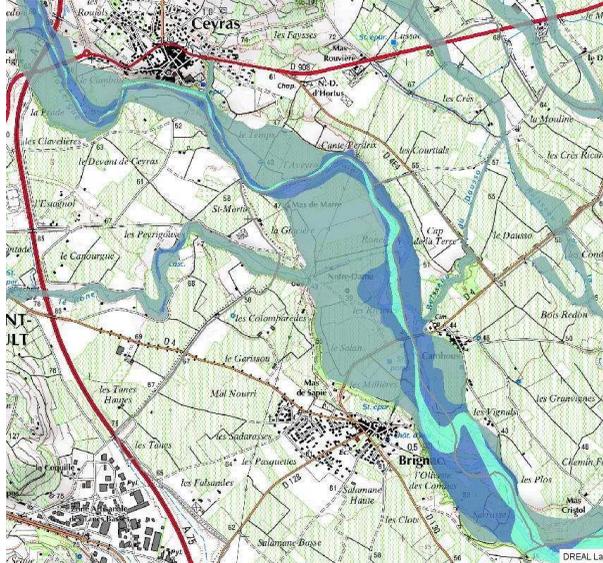
**La formation rapide de crues torrentielles** Lorsque des précipitations intenses, telles des averses violentes, tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant des crues torrentielles brutales et violentes. Le cours d'eau transporte de grandes quantités de sédiments et de flottants (bois morts, etc.), ce qui se traduit par une forte érosion du lit et un dépôt des matières transportées. Ces dernières peuvent former des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague pouvant être mortelle.

### **Le ruissellement pluvial (point qui peut concerner BRIGNAC)**

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings, etc.) et par les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.

**BRIGNAC est touchée par ce qu'on appelle les pluies cévenoles se traduisant pas des pluies diluviennes concentrées sur quelques heures. La commune et ses habitants se tiennent au courant grâce aux cartes de vigilances de Météo-France.**

Cartographie (illustration sans caractère réglementaire) :



## Consignes en cas d'inondation :

<b>PLUIE-INONDATION - NIVEAU 3</b>	
<b>Conséquences possibles</b>	<b>Conseil de comportement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues</li> <li><input type="checkbox"/> Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.</li> <li><input type="checkbox"/> Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.</li> <li><input type="checkbox"/> Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</li> <li><input type="checkbox"/> Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».</li> <li><input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité peuvent se produire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Renseignez-vous avant d'entreprendre</b> vos déplacements et soyez très prudents.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Respectez, en particulier, les déviations mises en place.</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans les zones habituellement inondables, <b>mettez en sécurité vos biens</b> susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.</li> </ul>
<b>PLUIE-INONDATION - NIVEAU 4</b>	
<b>Conséquences possibles</b>	<b>Conseils de comportement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> De très fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours.</li> <li><input type="checkbox"/> Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans les zones rarement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.</li> <li><input type="checkbox"/> Des cumuls très importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés.</li> <li><input type="checkbox"/> Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau.</li> <li><input type="checkbox"/> Risque de débordement des réseaux d'assainissement.</li> <li><input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire.</li> </ul>	<p><b>Dans la mesure du possible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Restez chez vous</b> ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.</li> </ul> <p style="background-color: #e0e0e0; padding: 2px;"><b>En cas de déplacement absolument indispensable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Soyez très prudents.</b> Respectez, en particulier, les déviations mises en place.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Signalez votre départ</b> et votre destination à vos proches.</li> </ul> <p><b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.</li> <li><input type="checkbox"/> Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.</li> <li><input type="checkbox"/> Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.</li> <li><input type="checkbox"/> N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.</li> </ul>

# En cas d'inondation



## Limiter les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

### Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



## Éviter noyade et contusions

### Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



## Faire face à l'isolement

### Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable



Médicaments, ordonnances et carnets de santé



Papiers importants photos, doudous des enfants.

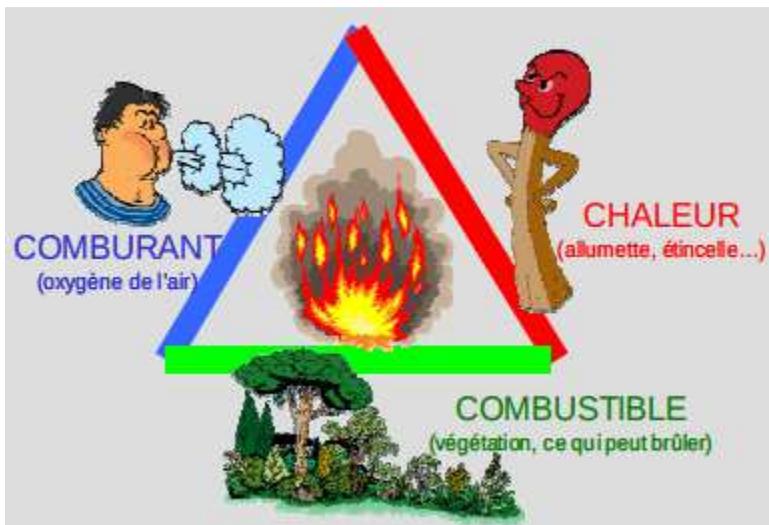


Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 - Samu : 15

## Risque feu de forêt :



## Qu'est ce que c'est ?

Le « feu de forêt méditerranéenne » est un incendie qui a atteint des bois, des forêts, des landes, garrigues ou maquis d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou arborés est touchée.

Dans nos régions, la notion de « feu de forêt » est élargie aux incendies concernant des formations subforestières telles que les maquis ou les garrigues.

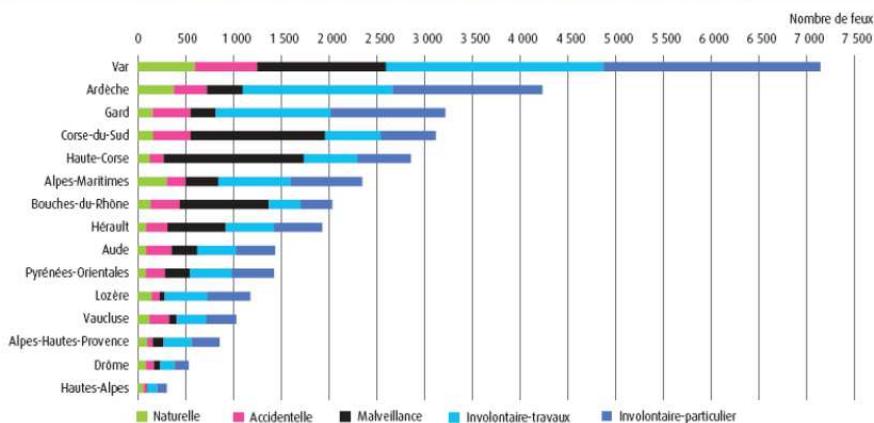
Généralement ; la période de l'année la plus propice aux incendies de forêt est l'été, du fait des effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols.

Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue.

**La commune de BRIGNAC a un risque faible, il se situe surtout le long de la Lergue.**

Cependant, chaque année, des départs d'incendies sont éteints par les sapeurs pompiers.

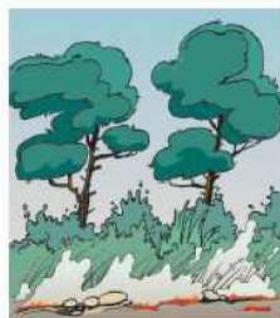
## Les principales causes de départs de feux entre 1973 et 2009 dans le Sud-Est de la France



Note : La répartition des principales causes de départ est réalisée sur un échantillon de 33 653 lieux de forêts dont les causes sont connues. En 2006, 70 % des incendies avaient une cause connue. Origine naturelle : ibudre.

Source : Base de données Prométhée, mai 2010. Traitements : SOES.

Ce graphique montre que les incendies sont essentiellement de cause humaine, par accident, mais dans une grande partie des cas, ils sont d'origine malveillante.



Les feux de sol



Les feux de surface



Les feux de cimes

Les feux de sol : vitesse de propagation faible.

Les feux de surface : vitesse de propagation rapide.

Les feux de cimes : vitesse de propagation très élevée.

Si le vent s'en mêle, la situation devient rapidement dramatique.

**Alors, ensemble, protégeons notre nature.**

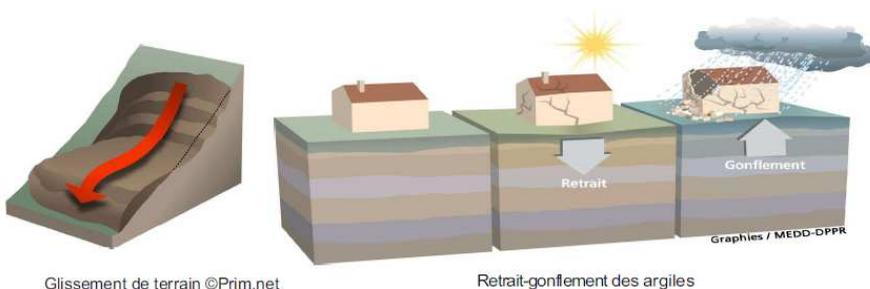
## Consignes de sécurité en cas de feu :

<b>QUE DOIT FAIRE LA POPULATION en cas de feu de forêt ?</b> 1. Se mettre à l'abri ; 2. Écouter la radio ; 3. Respecter les consignes		
<b>AVANT Prévoir</b>	<b>PENDANT Agir</b>	<b>APRÈS Conforter sa sécurité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- repérer les chemins d'évacuation, les abris,</li><li>- prévoir des moyens de lutte (eau, matériels.....),</li><li>- débroussailler autour de la maison (50 mètres ou plus)</li><li>- ne pas accoler à la maison des réserves de combustibles,</li><li>- s'il existe une piscine, la rendre accessible et prévoir une motopompe thermique stockée dans un endroit protégé.</li></ul>	<p>Si vous êtes témoin d'un départ de feu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- informer les services d'intervention (sapeurs-pompiers: 18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,</li><li>- si possible attaquer le feu,</li><li>- rechercher un abri en fuyant,</li><li>- respirer à travers un linge humide,</li><li>- ne pas circuler en voiture.</li></ul> <p>Dans un bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ouvrir le portail du terrain,</li><li>- fermer les bouteilles de gaz,</li><li>- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,</li><li>- occulter les aérations avec des linges humides,</li><li>- Mettre les tuyaux d'arrosage à l'abri.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- éteindre les foyers résiduels,</li><li>- surveiller les éventuelles reprises de feu.</li></ul>

Pour éviter les feux il est important :

- de débroussailler et de maintenir cet état de débroussaillage.
- de ne pas faire de feu dans les zones à risque.
- de ne pas : fumer, utiliser d'engins à moteur, laisser des objets en verres trainer dans une zone à risque et surtout durant une période sèche.
- de ne pas jeter ses mégots de cigarettes dans la nature.

## Risque mouvement de terrain :



Glissement de terrain ©Prim.net

Retrait-gonflement des argiles

## Qu'est ce que c'est ?

**Les mouvements de terrain** sont les manifestations du déplacement gravitaire des masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges ; pluviométrie anormalement forte ; séisme ; etc.) ou anthropiques (terrassement ; vibration ; déboisement ; exploitation de matériaux ; etc.). Le sol ou le sous-sol se déplace plus ou moins brutalement.

Ils recouvrent des formes très diverses :

- affaissements
- tassements
- glissements
- retraits ou gonflements des argiles
- effondrements
- éboulements ou écroulements ou chutes de pierres ou de blocs
- coulées de boues.

La commune a été épargnée par ces phénomènes mais le gonflement-retrait des argiles, l'érosion et l'affaissement sont des facteurs à ne pas négliger.



Glissement superficiel Pouiols © bram



Glissement des pelées (Mérifans) © bram

## **Consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain :**

EN CAS DE BRUIT SOURD INHABITUEL : EVACUER IMMEDIATEMENT LE BATIMENT.

### **Signalez en mairie si vous constatez :**

- l'apparition de fissures dans le sol ;
- la fissuration de votre habitation ;
- des ouvrants (portes ; fenêtres) qui ne se ferment ou ne s'ouvrent plus comme avant ;
- des écoulements d'eaux anormaux
- des détournements de sources.

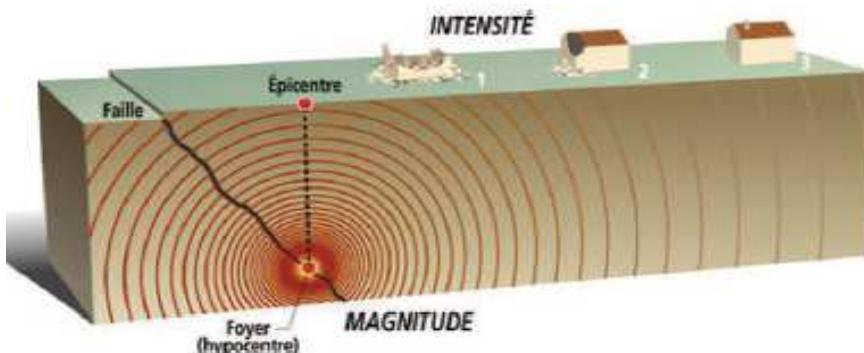
Si vous êtes témoin d'un mouvement de terrain soudain :

1. Se mettre à l'abri en s'éloignant de la zone dangereuse en partant sur le côté si cela est possible.
2. Prévenir les Sapeurs-Pompiers 18 ou 112 sur le portable.
3. Suivre les consignes.

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- S'éloigner si un bâtiment menace de s'effondrer.

## **Risque Sismique :**



### **Qu'est ce que c'est ?**

Un **séisme** est, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long des failles et lorsque des frottements importants se passent au niveau de l'une de ces failles, de l'énergie est stockée puis libérée brutalement pour rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause du séisme. Après la secousse principale, des répliques ont souvent lieu.

#### **Définitions :**

**Le foyer :** c'est la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.

**L'épicentre :** point de surface terrestre à la verticale du foyer, là où l'intensité est généralement la plus importante.

**La magnitude :** traduit l'énergie libérée (mesurée par l'échelle ouverte de Richter)

**L'intensité :** témoigne des effets et dommages du séisme (mesurée par échelle EMS'98).

**La commune de BRIGNAC est située dans une zone à faible risque comme en témoignent les cartes en page suivante.**

Cartographie (illustration sans caractère réglementaire) :



Aléa sismique régional

Très faible Faible Modéré



Zonage réglementaire en  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zones de sismicité

très faible  
faible  
modérée  
moyenne  
forte

BRIGNAC

## Consignes de sécurité en cas de séisme :

Restez là où vous êtes en veillant :

- à l'intérieur : à vous mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou des meubles très solides ; s'éloigner des fenêtres.
- à l'extérieur : à ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, etc.)
- en voiture : à vous arrêter et à ne pas descendre avant la fin des secousses, vous protéger la tête avec les bras.
- à ne pas allumer de flammes.

À noter :

I	secousse non ressentie	enregistrée par les instruments (valeur non utilisée)
II	secousse partiellement ressentie	notamment par des personnes au repos et aux étages
III	secousse faiblement ressentie	balancement des objets suspendus
IV	secousse largement ressentie	tremblement des objets
V	secousse forte	réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois légères fissures dans les plâtres
VI	dommages légers	parfois fissures dans les murs, frayeur de nombreuses personnes
VII	dommages prononcés	larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées
VIII	dégâts massifs	les habitations les plus vulnérables sont détruites, presque toutes subissent des dégâts importants
IX	destructions de nombreuses constructions	quelquefois de bonne qualité, chutes de monuments et de colonnes
X	destruction générale des constructions	même les moins vulnérables (parasismiques)
XI	catastrophe	toutes les constructions sont détruites (ponts, barrages, canalisations enterrées...)
XII	changement de paysage	énormes crevasses dans le sol, vallées barrées, rivières déplacées

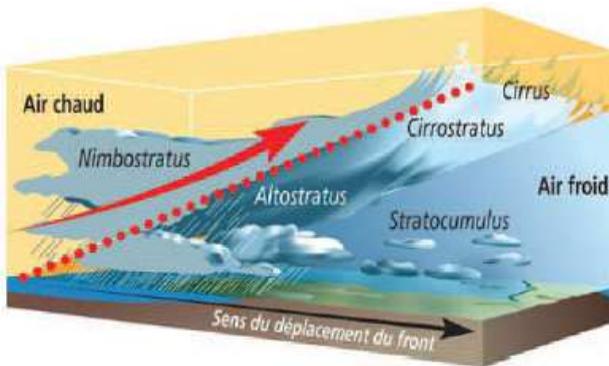
Description échelle MSK 1964 (d'après SisFrance)

## Risque Tempête :

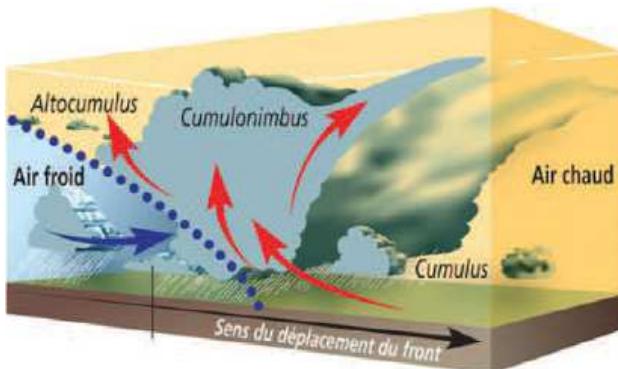
### Qu'est ce que c'est ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Le contact entre deux masses d'air est appelé un front. On distingue :

- les fronts chauds



- les fronts froids



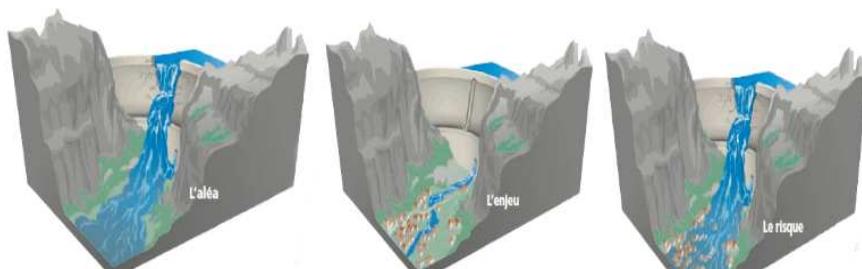
On parle de tempête quand les vents dépassent 89 km/h (ce qui est fréquent dans la région. Des vents très violents pouvant porter atteinte à l'intégrité des bâtiments, déraciner des arbres et causer des décès (En 2010, la tempête Xynthia a fait 53 morts et 79 blessés).

## Consignes de sécurité pour le risque tempête :

Météo-France émet des bulletins de suivi dans le cadre de la procédure « Vigilance Météo ». Les cartes de vigilance et les conseils qui vont avec sont à suivre pour votre sécurité.

<b>VENT VIOLENT - NIVEAU 3</b>	
<b>Conséquences possibles</b>	<b>Conseils de comportement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.</li> <li><input type="checkbox"/> Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.</li> <li><input type="checkbox"/> Des branches d'arbres risquent de se rompre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Limitez vos déplacements.</b> Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Ne vous promenez pas en forêt</b> (et sur le littoral).</li> <li><input type="checkbox"/> En ville, <b>soyez vigilants</b> face aux chutes possibles d'objets divers.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les véhicules peuvent être déportés.</li> <li><input type="checkbox"/> La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.</li> <li><input type="checkbox"/> Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>N'intervenez pas sur les toitures</b> et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Rangez ou fixez les objets</b> sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés</li> </ul>
<b>VENT VIOLENT - NIVEAU 4</b>	
<b>Conséquences possibles</b>	<b>Conseils de comportement</b>
<p><b>Avis de tempête très violente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.</li> <li><input type="checkbox"/> Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.</li> <li><input type="checkbox"/> La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.</li> <li><input type="checkbox"/> Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.</li> <li><input type="checkbox"/> Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski peut être rendu impossible.</li> <li><input type="checkbox"/> Des inondations importantes peuvent être à craindre aux abords des estuaires en période de marée haute.</li> </ul>	<p><b>Conseils de comportement</b></p> <p><b>Dans la mesure du possible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Restez chez vous</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Mettez-vous à l'écoute</b> de vos stations de radio locales.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Prenez contact</b> avec vos voisins et organisez-vous.</li> </ul> <p style="text-align: center;">EN CAS D'OBLIGATION DE DÉPLACEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Limitez-vous au strict indispensable</b> en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Signalez votre départ</b> et votre destination à vos proches.</li> </ul> <p><b>Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Rangez ou fixez les objets sensibles</b> aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>N'intervenez en aucun cas sur les toitures</b> et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Si vous êtes riverain d'un estuaire, prenez vos précautions</b> face à de possibles inondations et surveillez la montée des eaux.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Prévoyez des moyens d'éclairage</b> de secours et faites une réserve d'eau potable.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale</b> (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.</li> </ul>

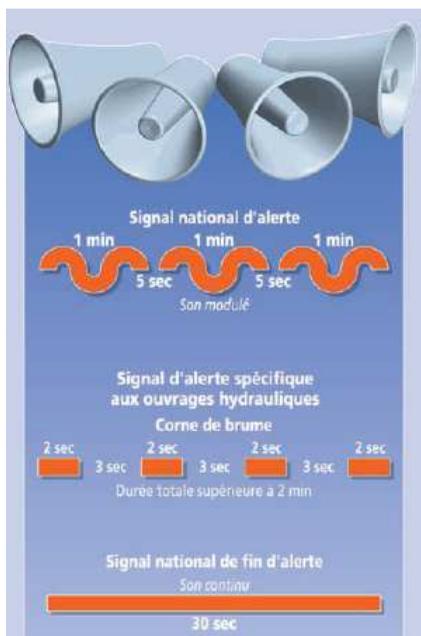
## Risque de rupture de barrage :



## Qu'est ce que c'est ?

Un **barrage** est un ouvrage artificiel ou naturel établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau et retenant ou pouvant retenir de l'eau.

La commune de BRIGNAC est située « à proximité immédiate » du barrage du SALAGOU mais n'est pas dans la zone « inondée à la rupture ».

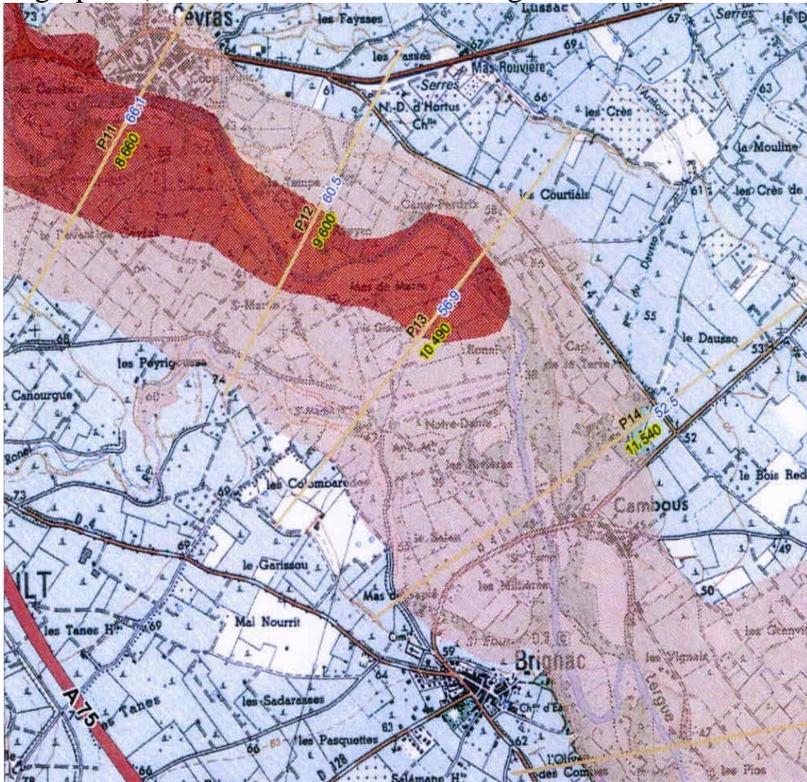


Les ruptures de barrages sont extrêmement rares.

Le barrage du SALAGOU fait l'objet d'une surveillance continue de la part de l'exploitant qui dispose de systèmes de détection permettant de repérer le moindre signe de fragilisation de la structure. Si une alerte devait avoir lieu, la sirène de **Cambous** enverrait un signal sonore d'une durée de 2 minutes (son émis durant 2 secondes puis, coupure de son de 3 secondes, ceci répété durant 2 minutes).

À noter : en phase de test, ce signal n'est émis que 12s.

Cartographie (illustration sans caractère réglementaire) :



**Légende**

- Zone inondée 15 min après le début de la rupture
- Zone inondée 30 min après le début de la rupture
- Zone inondée 1 h après le début de la rupture
- Zone inondée 2 h après le début de la rupture
- Zone inondée 3 h après le début de la rupture
- Zone inondée complémentaire

**Profil en travers**

- P17** Nom du Profil
- 42.0 Zeau max. atteinte au droit du profil (m NGF)
- 19.910 PM "lit mineur" (en m depuis le barrage)



0 0,25 km 0,5 km



## **Consignes de sécurité en cas de rupture de barrage :**

### **Avant :**

- Se rappeler du signal d'alerte de la corne de brume de Cambous.
- Connaître les points les plus hauts du village (la place de l'Eglise)

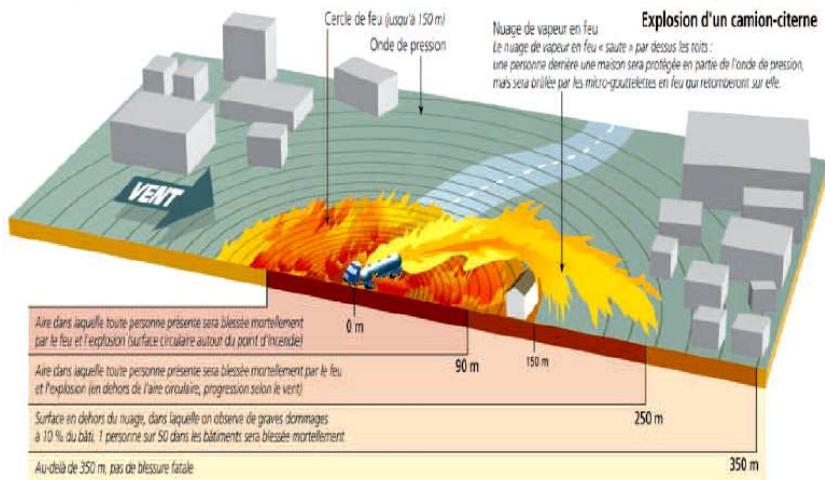
### **Pendant :**

- Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points les plus hauts (l'onde mesurerait près de 16 mètres de haut et arriverait dans un laps de 15 minutes à 19 minutes sur la commune avec un débit maximal au bout de 37 minutes.) ou à défauts les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, un Plan Particulier de Mise en Sureté est appliqué dans les établissements scolaires.

### **Après :**

- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (émission continue de 3secondes) pour quitter son abri.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.

## Risque Transport de Marchandises Dangereuses:



### Qu'est ce que c'est ?

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

Le transport de matières dangereuses (TMD) ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également des produits tels que les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides), et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.

On distingue neuf catégories de risques liés aux matières dangereuses :

- le risque d'explosivité ;
- le risque gazeux ;
- l'inflammabilité ;
- la toxicité ;
- la radioactivité ;
- la corrosivité ;
- le risque infectieux ;
- le danger de réaction violente spontanée ;
- le risque de brûlures.

**La commune de BRIGNAC se situe assez loin des axes routiers concernés (A75 et Route Départementale 2)**

# Consignes de sécurité pour le Risque Transport de Marchandises Dangereuses :

## Avant :

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses par les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport :

Exemples :



Autre exemple de plaque orange : en haut, le code danger (33 signifie très inflammable et 6 toxique) et, en bas, le code matière (ou n° ONU)

		SIGNIFICATION DU CODE DANGER
266	Code danger	1. : matières explosives
1017	Code matière	2. : gaz inflammables (butane ...)
Le redoublement de chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.		3. : liquides inflammables (essence ...)
		4. : solides inflammables (charbon ...)
Ex : 266, gaz très toxique		5. : comburants peroxydes (engrais ...)
		6. : matières toxiques (chloroforme ...)
		7. : matières radioactives (uranium ...)
		8. : matières corrosives (acide ...)
		9. : dangers divers (piles ...)



Exemple d'étiquette annonçant le type de danger (ici : danger de feu -matière liquide inflammable).



Véhicules transportant des matières dangereuses



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables

## Pendant :

Si vous êtes témoin d'un accident TMD mettez-vous à l'abri, prévenez les Sapeurs-Pompiers (18 ou 112 pour portable).

## Si vous êtes sur les lieux de l'accident :

### PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- **Protéger** : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ;
- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

### En cas de fuite de produit :

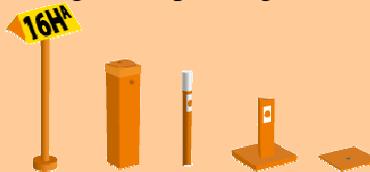
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que les consignes générales).

**Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.**

### APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

La commune de BRIGNAC est traversée par un Gazoduc enterré.  
Ces installations sont signalées par ce genre de bornes :



Ne creusez pas et n'allumez pas de feu à proximité de ces bornes ou dans leur alignement.

En cas d'odeur de gaz, mettez-vous à l'abri puis, prévenez GRDF au 0800 47 33 33 ou les Sapeurs-Pompiers (18 ou 112).

N'allumez pas de flamme.

## **Risque SEVESO sb (Seuil bas) :**

**La commune de BRIGNAC se situe à environ deux kilomètres des entrepôts de Système U.**

En raison de risques d'incendies de cellules contenant des produits combustibles, des gaz et des solides inflammables, mais aussi des risques de pollution par épandage de produits liquides pouvant entraîner la pollution des sols ou des eaux, le site a été classé SEVESO SEUIL BAS.

### **Qu'est ce que c'est ?**

La directive SEVESO 2 vise les établissements potentiellement dangereux au travers d'une liste d'activités et de substances associées à des seuils de classement. Elle définit deux catégories d'installations en fonction de la quantité de substances dangereuses présentes.

- ✓ Les entreprises mettant en oeuvre les plus grandes quantités de substances dangereuses dites «SEVESO 2 seuils hauts», font l'objet d'une attention particulière de l'Etat. Elles sont soumises à autorisation avec servitudes.
- ✓ Les entreprises dites «SEVESO 2 seuils bas» ont des contraintes moindres mais doivent élaborer une politique de prévention des accidents majeurs. Elles sont soumises à autorisation.

Chaque année près de 1 200 inspecteurs assurent la police de l'environnement pour les 500 000 installations classées présentes sur le territoire national.

BRIGNAC, du fait de son éloignement et de sa position géographique par rapport aux vents dominants, ne devrait pas être touchée par les fumées. Les sapeurs-pompiers prévoient que dans le pire des cas, un confinement de courte durée pourrait être envisagé. Les études menées dans le cadre du POI (Plan d'Organisation Interne) montrent que rayonnements et incendies ne sortiraient pas de l'enceinte de Système U.

## **L'étude des phénomènes dangereux de l'entrepôt logistique de Système U et des risques (extrait de l'avis d'enquête publique) :**

«Compte-tenu des dispositions constructives qui seront mises en place (murs extérieurs et séparatifs coupe-feu 2 heures, réseau d'extinction automatique), **les flux thermiques générés lors de ces différents scénarios seront confinés à l'intérieur des limites de propriété du site.**

Les scénarios d'émissions de fumées toxiques issues d'un incendie déclaré dans la cellule la plus pénalisante (contenant les produits dangereux) et dans trois cellules adjacentes ont été modélisés. Ces scénarios ne seront pas susceptibles de générer des concentrations en fumées pouvant engendrer des conséquences significatives (effets irréversibles ou effets létaux) pour la population avoisinante dans des conditions atmosphériques fréquemment rencontrées.

Toutefois, il sera probable qu'il y ait des conséquences en matière de visibilité (scénario d'opacité des fumées) à la suite d'un incendie des installations de SYSTEME U Centrale régionale Sud sur l'Autoroute A75, située à 220 mètres des installations du site. Le Plan d'Opération Interne (POI) du site intégrera une action spécifique d'alerte des autorités et du gestionnaire de l'autoroute pour prévenir tout risque relatif à la perte de visibilité sur le réseau routier et autoroutier.

Plusieurs phénomènes dangereux (notés PhD) pouvant potentiellement se présenter sur le site ont été définis, étudiés et quantifiés.

Il est à noter que les dispositions constructives du bâtiment et des locaux annexes (localisation et hauteur des murs coupe-feu) ont été dimensionnées en fonction des activités de l'installation.

Ainsi, des modélisations ont été réalisées afin d'apprécier :

- les zones d'effets de ces scénarios (effets toxiques, thermiques et surpression).
- la cinétique d'apparition et de développement de ces scénarios.

<b>N°</b>	<b>Phénomènes dangereux</b>	<b>Dispositions de prévention et de protection</b>
1.a	Incendie de 3 cellules adjacentes contenant des produits combustibles	Prise en compte des murs coupe-feu extérieurs et séparatifs, de la rétention des cellules, de la nature et de la quantité des produits
1.b à 1.j	Incendie de chacune des cellules 2 à 10 contenant des produits combustibles	
1.k	Incendie de la cellule 1.1 contenant des gaz et solides inflammables	
1.l	Incendie de la cellule 1.2 contenant des liquides inflammables	
1.m	Incendie de la cellule 6.2 contenant des alcools de bouche	
2	Pollution par épandage de produits liquides susceptibles de conduire à la pollution des eaux et du sol	

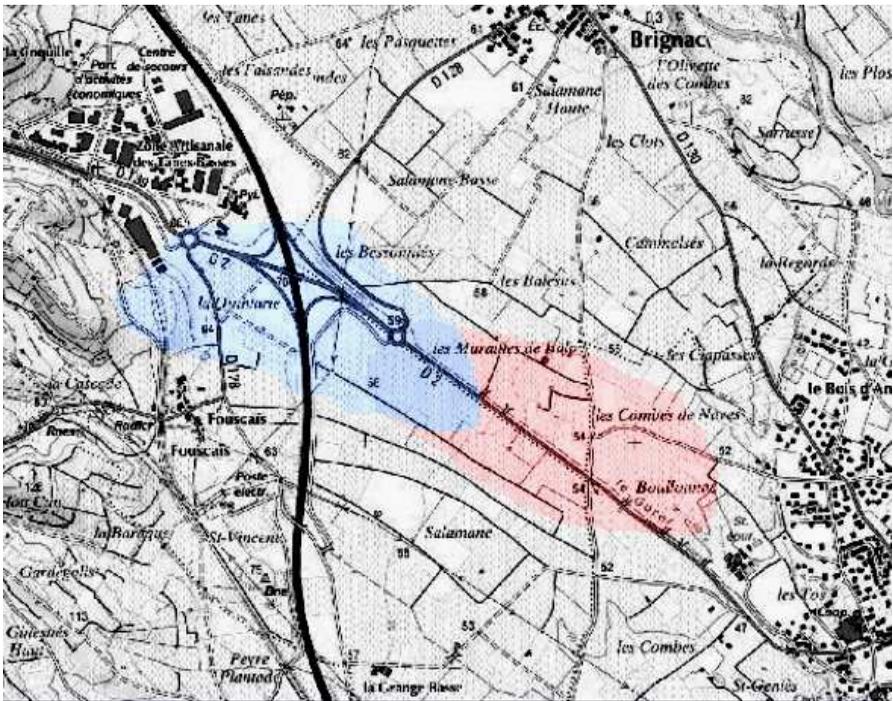
En référence à la réglementation, l'analyse des risques a permis de constater que parmi les scénarios accidentels recensés (incendie, pollution des eaux), aucun ne sera

susceptible de provoquer des conséquences notables sur l'environnement et le voisinage.

Le scénario d'incendie généralisé de toutes les cellules de l'entrepôt simultanément n'apparaît pas comme physiquement possible.

Les effets d'un incendie de trois cellules adjacentes, puis par cellule spécifique ont été analysés. »

Illustration des fumées dégagées en cas d'incendie suivant les vents dominants (sans valeur réglementaire ; rayon des zones touchées estimé à 600 mètres) :



En **bleu** : vent dominant du Sud Est  
En **rose** : vent dominant du Nord Ouest.

**Les Consignes de Sécurité sont les mêmes que pour le Transport de marchandises dangereuses.**

## ***Risque de pénurie alimentaire :***

Il n'est pas question ici d'alarmisme, mais il faut se rendre à l'évidence : quelle qu'en soit la raison, nous ne sommes pas à l'abri d'une pénurie alimentaire.

En France, la grande distribution représente environ 80% du marché de l'alimentation. Notre pays n'est d'ailleurs plus autosuffisant en matière agricole et la spécialisation agraire des régions fait que le transport est devenu, en quelques décennies, la pierre angulaire du système assurant notre alimentation au quotidien. Même en zone rurale, la perte des réflexes ancestraux pourrait vite devenir problématique. Et pour vous en convaincre, posez-vous la question : « Que ferais-je si ? »

Que feriez-vous :

- Si une panne d'électricité durait quelques jours et surtout en hiver ?
- Si l'eau potable venait à manquer et si les magasins n'en avaient plus ?
- Si les approvisionnements n'étaient plus assurés ?

Si pour une raison ou une autre, les magasins n'étaient pas approvisionnés, la pénurie se ferait sentir en trois jours seulement. Si cela durait plus, le manque se ferait alors pressentir très rapidement.

En cas de grève, de perturbations dans la chaîne pétrolière ou de catastrophe naturelle, vous devez être prêt pour vous-même et votre famille.

### **Pour faire face à ce risque, nous vous conseillons :**

- De vous constituer un stock permanent d'eau potable et d'aliments non périssables pour plusieurs jours et, si possible, pour plusieurs semaines (d'en vérifier régulièrement les dates de péremption pour ne pas gaspiller, de faire une rotation) ;
- D'évaluer votre dépendance énergétique, votre « mix-énergétique » (par exemple : le tout électrique en cas de coupure d'électricité en hiver pose des problèmes de chauffage) pour prévoir, si possible, des énergies de substitution (poêle à pétrole ou à bois, gaz).
- De cultiver, si possible, un potager.
- Éventuellement, de stocker des graines (si cela devait durer).